

VI^e Réforme de l'État

Accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Antécédents

Législature 2010 - 2014

1. Élections (anticipées) le 13 juin 2010
2. Informateur (De Wever) : 17 juin – 8 juillet 2010
3. Préformateur (Di Rupo) : 8 juillet – 3 septembre 2010
4. Conciliateurs (Flahaut et Pieters) :
4 septembre – 5 octobre 2010
5. Clarificateur (De Wever) : 8 octobre – 18 octobre 2010

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Antécédents

Législature 2010 – 2014

6. Conciliateur (Vande Lanotte) :
21 octobre 2010 – 26 janvier 2011
7. Informateur (Reynders) : 2 février – 1 mars 2011
8. Négociateur (Beke) : 2 mars – 16 mai 2011
9. Formateur (Di Rupo) : 16 mai – 6 décembre 2011
10. Accord institutionnel : 11 octobre 2011

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

4 grands volets

1. Renouveau politique
2. BHV et Bruxelles
3. Transferts de compétences
4. Réforme de la loi spéciale de financement

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Renouveau politique

1. Éthique politique (notamment commission de déontologie, dotations, interdiction de cumul de candidatures plus approfondie, interdiction de modifications des règles électorales moins d'un an avant la date prévue des élections...)
2. Réforme du bicaméralisme: transformation du Sénat : Sénat (réduit) des entités fédérées, composé de 50 élus indirects et 10 cooptés) ; limitation des missions ; financ.

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Renouveau politique

3. Principe de la "simultanéité" des élections
4. Renforcement du rôle du Parlement (rapport introductif d'initiative parlementaire, accès aux décisions du Conseil des Ministres et du Comité de Concertation)
5. Fédéralisme de coopération (rôle et transparence du Comité de concertation renforcés)
6. Loyauté fédérale : contrôlée par la Cour Constitutionnelle

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

BHV et Bruxelles

1. Scission de la circonscription électorale B-H-V pour les élections de la Chambre et le Parlement Européen: 3 circonscriptions et modalités spéciales pour les électeurs des 6 communes périphériques
2. Réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles
Parquet : scission en Parquet Bxl (19) et H-V (35)
Siège : dédoublement des tribunaux de l'arr. Bxl (54)
Nouveaux cadres (linguistiques) / emploi langues

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE & Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

BHV et Bruxelles

3. Compétence de l'AG du Conseil d'État pour le contentieux administratif relatif aux 6 communes périphériques (mention des garanties, régimes juridiques et droits linguistiques), dont les bourgmestres
4. Communauté métropolitaine de Bruxelles (concertation sur des matières (trans)régionales)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE & Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

BHV et Bruxelles

5. Simplification intrabruelloise

- Sécurité intégrale renforcée (compétences du M-P en matière d'observation et de coordination de la sécurité (p.e. entre plan de sécurité régional et plans zonaux)
- Plus d'homogénéité p.e. en matière de logement social (sociétés de logement social réduit d'environ 50%), mobilité (plan de mobilité régional)

6. Région peut financer matières "(bi)communautaires" (infrastructures sportives, formation professionnelle...)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Réforme de la loi spéciale de financement (principes)

1. Financement des Régions

- Compétences actuelles : autonomie fiscale en matière d'IPP en fonction du montant de la dotation IPP existante et une partie (40%) de dépenses fiscales transférées (p.e. dépenses fiscales titres services)
- Compétences nouvelles : dotation sur base des moyens transférés et solde de dépenses fiscales transférées ; répartition selon clef IPP

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Réforme de la loi spéciale de financement (principes)

2. Financement des Communautés

- Compétences actuelles : maintien de la dotation TVA (répartie selon la clé du nombre d'élèves), mais constante à l'avenir (situation 2010 ; inflation et croissance PIB)
- Compétences nouvelles : clefs démographiques (cf. ci-dessous)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Réforme de la loi spéciale de financement (principes)

3. Responsabilisation « pension » et « climat »

4. Juste financement des institutions bruxelloises

- Premier volet :
 - Moyens affectés : dépenses de sécurité (cf. l'organisation des sommets UE), octroi de primes linguistiques aux agents avec brevet linguistique ; dotation « mobilité » à la RBC ; augmentation dotation CoCoF/VGC
 - Complément « mainmorte » : optimisation (de 72 à 100% ; aussi recettes régionales et d'agglomération ; derniers additionnels communaux)

Deuxième volet :

corrections « navetteurs » et « fonctionnaires int. »

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Réforme de la loi spéciale de financement (principes)

5. Mécanisme de solidarité entre Régions

6. Mécanisme de transition

- Réforme neutres financièrement en To
- Mécanisme de transition
 - = somme de toutes les différences positives et négatives pour l'ensemble des compétences
 - = compensation entre besoins et moyens octroyés
- Fixe pendant 10 ans puis dégressif, pendant 10 ans jusqu'à zéro

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Réforme de la loi spéciale de financement (principes)

7. Participation à l'assainissement des finances publiques

- Partage de l'effort en raison du transfert de compétences :
 - 12 milliards encore à trouver d'ici 2016
- Le Fédéral assumera 9,5 milliards € correspondant à ses compétences après réforme (79%)
- Les Communautés et Régions assumeront 2,5 milliards €, correspondant à leur part d'effort sur les 19 milliards de compétences transférées (21%)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Réforme de la loi spéciale de financement (principes)

8. Participation au vieillissement

- Coût du vieillissement est estimé à 3% du PIB d'ici 2030 (cf. CEV)
- La participation des Communautés et Régions sera progressive à pd 2018 pour atteindre 0,23% PIB à l'horizon 2028 via des liaisons partielles à la croissance des dotations (55% à 82,5%)
- FILET DE SECURITÉ : si la croissance est supérieure à celle projetée par le BfP, les R&C auront une part plus grande de celle-ci via une liaison plus grande à la croissance

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE & Bart MARTEL

Contenu de l'Accord Institutionnel

Transferts de compétences

Cf. ci-dessous

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE & Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

I. arbeidsmarkt

Naar gewesten :

- Een beleid gericht op doelgroepen;
- andere : startbaanovereenkomsten; federale programma's sociale economie; stagebonus ; trekkingsrechten Gesco's.
- Andere beleidsinstrumenten (artikel 60, PWA, dienstencheques, controle op beschikbaarheid...)

Bevoegdheidsoverdrachten

I. arbeidsmarkt

Naar gemeenschappen :

- Vorming en alternerend leren

Blijft federaal :

- Arbeidsrecht en sociale zekerheid, sociaal overleg, loonbeleid

Bevoegdheidsoverdrachten

II. Justitie

Geen defederalisering van justitie MAAR
samenwerking van de gefedereerde overheden voor

...

1. Vervolgingsbeleid

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

II. Justitie

2. Uitvoering van straffen

- strafuitvoeringsrechtbank
- justitiehuisen

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

II. Justitie

3. Jeugdsanctierecht

Naar gemeenschappen (in Brussel naar GGC): maatregelen tov minderjarigen die een als misdrijf omschreven feit hebben gepleegd; uithandengeving; plaatsing van jongeren in een gesloten instelling; ouderstage...

Bevoegdheidsoverdrachten

III. Andere bevoegdheden

- Mobiliteit en verkeersveiligheid,
- Economie en industrie,
- Energie,
- Landbouw,
- Stedenbouw, huisvesting en ruimtelijke ordening,
- Lokale besturen,
- ...

Bevoegdheidsoverdrachten

IV. Gezinsbijslagen

- Overdracht naar de gemeenschappen
- in Brussel naar de GGC, met uitsluiting van de VG en FG
- Recht op kinderbijslag verankerd in de Grondwet
- Criterium: domicilie van het kind

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

IV. Gezinsbijslagen

- Overgangsfase tot 1 januari 2020. Tijdens deze overgangsfase :
 - Kunnen de gemeenschappen (tegen vergoeding) beroep doen op de huidige instellingen voor administratief beheer en uitbetaling,
 - Kunnen gemeenschappen die binnen het gezamenlijk systeem blijven enkel « niet-essentiële » wijzigingen aanbrengen.

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

IV. Gezinsbijslagen

- De gemeenschappen kunnen gezamenlijk; via SWA, « essentiële » wijzigingen aanbrengen aan het systeem,
- Een gemeenschap kan uit het gezamenlijk systeem stappen voor 1 januari 2020, ten vroegste op 1 januari 2016 en mits kennisgeving aan de federale overheid, 9 maand op voorhand.

Bevoegdheidsoverdrachten

IV. Gezinsbijslagen

- Verplichte samenwerking op het niveau van uitwisselen en centraliseren van gegevens,
- Mogelijkheid om een supplementaire financiering (een deel van de federale enveloppe welzijn) over te dragen indien percentage jongeren in het hoger onderwijs op betekenisvolle wijze gestegen is tussen de inwerkingtreding van de wet en het lopende jaar.

Bevoegdheidsoverdrachten

IV. Gezinsbijslagen

- het verschil tussen loontrekkenden en zelfstandigen moet nog worden weggewerkt (maar de bevoegdheid en de middelen worden overgeheveld, wat er ook gebeurt),
- Opheffing van het FCUD – Verdeling van de middelen over de gemeenschappen

Bevoegdheidsoverdrachten

V. Gezondheidszorg

- **Naar gemeenschappen :**
 - Erkenningsnormen (ziekenhuizen, gezondheidsprogramma's...) maar programmatie en financiering blijven federale bevoegdheid,
 - Een aantal elementen van ziekenhuisbudget (A1 en A3 van BMF) (met mogelijkheid tot reconversie van bedden),

Bevoegdheidsoverdrachten

V. Gezondheidszorg

- Homogenisering van het beleid inzake personen met een handicap (mobiliteitshulpmiddelen, THAB) maar niet van de toelage voor personen met een handicap,
- Homogenisering van beleid inzake ouderen en long care (rusthuizen, rust- en verzorgingstehuizen, centra voor dagverzorging, een aantal revalidatieprogramma's),

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

V. Gezondheidszorg

- Homogenisering van de geestelijke gezondheidszorg (overlegplatform geestelijke gezondheidszorg)
- Preventiebeleid
- Organisatie van de eerstelijnszorg.

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

V. Gezondheidszorg

- **Maximumfactuur (MAF): oorspronkelijk niet voorzien**
 - overdracht MAF (voor prestaties die naar de gemeenschappen gaan)

- MAAR budgettaire neutraliteit voor de patiënt is gegarandeerd :
 - de gemeenschappen (en in Brussel de GGC) kunnen het bedrag van de overgedragen prestaties integreren in de federale MAF gedurende een overgangperiode >31 december 2019 ;
 - De gemeenschappen en de GGC kunnen dit systeem verderzetten na 31 december 2019, mits een samenwerkingsakkoord met de federale overheid.

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Bevoegdheidsoverdrachten

V. Gezondheidszorg

- De federale overheid behoudt de exclusieve voogdij over het RIZIV,
- Behoud van de federale interpersoonlijke solidariteit,
- Oprichting van een interfederaal orgaan voor overleg over de uitdagingen inzake de toekomst van de gezondheidszorg (veroudering, knelpuntberoepen, technologische en maatschappelijke ontwikkelingen, milieuziektes...), via een verplicht samenwerkingsakkoord.

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Budget prévu dans l'accord

▪ Allocations familiales :	5.822,5
▪ FESC :	77,6
▪ MR, MRS, CCS, CSJ :	2.425
▪ Hôpitaux G isolés :	45,2
▪ Hôpitaux SP isolés :	165,8
▪ Travaux hôpitaux :	531
▪ Conventions de revalidation :	170

(En millions d'euros)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Budget prévu dans l'accord

▪ APA :	511
▪ Aides à la mobilité :	62,2
▪ MSP :	120,5
▪ IHP :	52,2
▪ Plateformes psy :	2,1
▪ Prévention :	76,6
▪ Fonds de lutte assuétudes :	5

(En millions d'euros)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Budget prévu dans l'accord

- Services intégrés soins domicile (SISD) : 4,7
- Plateformes et équipes multidisciplinaires soins Palliatifs : 14,7
- Cercle des médecins : 3,1
- Fonds Impulseo : 22,4

(En millions d'euros)

Clefs prévues dans l'accord

Clefs démographies

- Allocations familiales : clef de population de 0 à 18 ans
(clef forfaitaire)

=> Évolution : indice des prix à la consommation et de la
croissance de la population de 0 à 18 ans

Clefs prévues dans l'accord

Clefs démographiques :

- Compétences concernant les personnes âgées : clef de population de plus de 80 ans

=> Évolution : en fonction de l'évolution des personnes âgées de plus de 80 ans, de l'inflation et de 82,5% de la croissance réelle du PIB par habitant

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Clefs prévues dans l'accord

Clefs démographiques :

- Compétences soins de santé et « aide aux personnes » : clef de population

=> Évolution : clef de population, inflation et 82,5% de la croissance réelle

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

Rédaction et négociation des textes

- Accord Institutionnel
 - GT3
 - GT8
 - COMORI
-
- Év. GT3 et GT8
 - Proposition introduite au parlement => avis Conseil d'État
 - Poursuite procédure législative

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

Textes à rédiger

- Modification des règles existantes :
 - Constitution (p.e. les provinces ; pas en matières personnalisables)
 - Loi Spéciale Financement (p.e. autonomie fiscale)
 - Loi Spéciale Réformes Institutionnelles de 1980 (RW, CF, C&RF)
 - Loi Spéciale Institutions Bxl de 1989 (RBC, CoCoM, CoCoF, VGC)
 - Loi ordinaire CG
 - Diverses législations existantes (code électoral, financement parties politiques...)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

Textes à rédiger

- Nouvelles dispositions dans la :
 - Constitution (p.e. le droit aux allocations familiales)
 - Loi Spéciale Financement (p.e. nouvelles dotations, juste financ.)
 - Loi Spéciale Réformes Institutionnelles de 1980 (RW, CF, C&RF)
 - Loi Spéciale Institutions Bruxelloises (RBC, CoCoM, CoCoF, VGC)
 - Loi ordinaire CG
 - Législation ordinaire (p.e. Loi mécanisme de responsabilisation climat, Lois coordonnées Conseil d'État...)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

7 mai 2010 - Déclaration de révision de la Constitution

- Déclaration qu'il y a lieu à révision de la Constitution
- P.e. réforme Sénat / consultation populaire régionale / provinces
- Aussi : article 195 Const. ouvert à la révision
- Dissolution des chambres législatives
- Élections législatives le 13 juin 2011

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

29 mars 2012 – Révision de l'article 195 de la Constitution pour y insérer une disposition transitoire, qui permet une révision, dans cette même législature, en vue de:

1. Permettre la réforme du Sénat et du bicaméralisme
2. Permettre la transformation des provinces (cf. l'exercice complet de l'autonomie des Régions à l'égard des provinces)
3. Garantir le droit aux allocations familiales

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

4. Garantir les droits des (N et) F dans l'ancienne province du Brabant pour les élections à la Chambre des représentants
5. Inscrire la compétence de la RBC sur le biculturel d'intérêt régional
6. Le bétonnage de BHV judiciaire dans la Constitution
7. Le bétonnage des droits des justiciables des communes à facilités de pouvoir faire appel à l'AG du Conseil d'État
8. ...

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

19 juillet 2012 – 16 textes sanctionnés:

- Scission arrondissement B-H-V électoral + Const.
- Lois Coordonnées Conseil d'État + Const.
- Réforme arrondissement judiciaire Bxl + Const.
- Juste financement Bruxelles (premier volet)
- Communauté métropolitaine de Bruxelles
- Renouveau politique (décumul)
- Vote des belges à l'étranger

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

Actuellement en cours au Parlement (post CE)

- Réforme du Sénat
- Autonomie constitutive pour Bruxelles et la
Communauté germanophone
- Décrets (et ordonnances) conjoints

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

Actuellement en cours au Parlement (avis CE)

- **Chambre:**
 - Financement : LSF, mécanisme responsabilisation climat, financement partis)
 - Consultation populaire
- **Sénat:**
 - Transferts des compétences (LS et LO liée)
 - Institutions provinciales
 - Autres révisions de la Constitution (p.e. AF)
 - Commission déontologie

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Processus de transposition de l'AI

Poursuite des travaux

- Remédier/répondre aux remarques CE
- Introduction d'éventuels amendements
- Poursuite de la procédure législative en commission de la Chambre concernée
=> adoption en plénière
- Procédure bicamérale
 - Obligatoire : e.a. révision constitution, LS
 - Facultative : possibilité d'évocation

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé : fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Loi spéciale de financement

Cf. ci-dessus

Herziening van de Bijzondere Brusselwet van 1980

I. DE GGC is bevoegd voor :

1. Gezinsbijslagen
2. THAB
3. Impulseo
4. Consultaties voor tabaksontwenning
5. Prestations overgenomen door de gemeenschappen in het kader van de maximumfactuur

Herziening van de Bijzondere Brusselwet van 1980

6. Overgedragen revalidatie-overeenkomsten die **individuele medische prestaties** met zich mee brengen
7. Mobiliteitshulpmiddelen, middels een verplicht samenwerkingsakkoord voor de oprichting van een enig loket voor personen met een handicap

Herziening van de Bijzondere Brusselwet van 1980

II. De gemeenschappen en de GGC zijn bevoegd voor...

- Vaccinatie- en opsporingscampagnes, NVGP, tandhygiëne op school, fonds tot bestrijding van verslavingen, TGD, platform palliatieve zorgen, huisartsenkringen, ziekenhuisinfrastructuur, revalidatie-overeenkomsten die **subventies aan instellingen met zich meebrengen**, psychiatrische verzorgingstehuizen, Beschut Wonen, lokale multidisciplinaire netwerken, erkenning van zorgverstrekkers en subquota gezondheidszorgberoepen

Herziening van de Bijzondere Brusselwet van 1980

- Services G et Sp isolés, rust- en verzorgingstehuizen (RVT), rusthuizen, dagverzorgingscentra en centra voor kortverblijf.

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Niet vergeten. Er is voorzien in een

St Quentin bis :

Bevoegdheden van de Franse Gemeenschap
(=> Cocof en Waalse Gewest)

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

Inwerkingtreding

Inwerkingtreding 1 juli 2014 !

Behalve overgangperiode voor de
gezinsbijslagen:

1 januari 2020

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL

**Bedankt voor uw
aandacht !**

25 septembre 2013

La 6^e Réforme de l'Etat et le politiques sociales et de santé :
fatalité ou opportunité pour Bruxelles ?

Magali PLOVIE
& Bart MARTEL